

DELIBERATION

CC_2018_085

OBJET :

COMMISSION N°4

***Octroi de l'attribution
d'un nouveau fonds de
concours à la commune
de NOMAIN pour
l'extension et
réhabilitation de l'école
Léo Lagrange***

**Présents à l'ouverture de
la séance :**

Titulaires présents : 38

Suppléants présents : 2

Procurations : 10

Nombre de votants : 50

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 19 heures, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembaut s'est réuni à NOMAIN sous la présidence de M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 21 mars 2018, conformément à la loi.

M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président

M. Bernard CORTEQUISSE, 1er vice-président

M. Eric MOMONT, 2^{ème} vice-président

M. Bernard CHOCRAUX, 4^{ème} vice-président

Mme Nadège BOURGHELLE – KOS, 6^{ème} vice-présidente

M. Jean-Michel DELERIVE, 7^{ème} vice-président

M. Sylvain CLEMENT, 8^{ème} vice-président

M. Yannick LASSALLE, 9^{ème} vice-président

Mme Joëlle DUPRIEZ, 10^{ème} vice-présidente

M. Jean-Claude SARAZIN, M. Philippe DELCOURT, M. Arnaud HOTTIN, M. Alain DUTHOIT, M.

Frédéric PRADALIER, M. Raymond NAMYST, M. Pascal FROMONT, Mme Marion DUBOIS, Mme

Laure LEFEUVRE M. Amaury DUFOUR, M. Yves OLIVIER, M. Jean-Pierre FERNANDEZ, Mme Marie-

Hélène BACLET, M. Régis BUE, M. Marcel PROCUREUR, M. Jean-Paul BEAREZ, M. Francis MELON,

M. Christian DEVAUX, M. Benoît BRILLON, M. Bruno RUSINEK, Mme Monique RIZZO, Mme

Marie CIETERS, M. Didier WIBAUX, M. Yves LEFEBVRE, M. Luc MONNET, M. Fabrice BALENT, M.

Christian LEMAIRE, M. Alain DUCHESNE, M. Jean-Luc LEFEBVRE

M. Gérard NOCK, suppléant de M. Jean DELATTRE

Mme Odette FAVIER, suppléante de M. Michel DUPONT

Ont donné pouvoir :

M. Luc FOUTRY, 3^{ème} vice-président, procuration à M. Eric MOMONT

M. Guy SCHRYVE, procuration à M. Frédéric PRADALIER

M. Michel DUFERMONT, procuration à M. Luc MONNET

M. Thierry LAZARO, procuration à M. Didier WIBAUX

Mme Caroline MARLIERE, procuration à Mme Marie CIETERS

M. Benjamin DUMORTIER, 5^{ème} vice-président, procuration à Mme Marion DUBOIS

M. Pierre CROXO, procuration à Mme Nadège BOURGHELLE-KOS

Mme Isabelle DRUELLE, procuration à M. Bruno RUSINEK

M. Bernard ROGER, procuration à M. Jean-Pierre FERNANDEZ

Mme Jeannette WILLOCOQ, procuration à M. Sylvain CLEMENT

M. Benoît BRILLON, (procuration à Mme Laure LEFEUVRE de la délibération n°CC_2018_80 à 103)

Absents :

M. Jean DELATTRE, M. Jean-Claude COLLIERIE, M. Jean-Paul FRANCKE, M. Thierry BRIDAULT, M.

Ludovic ROHART, M. Dominique BAILLY, Mme Marie-Christine DEGHAYE, M. Frédéric

SZYMCZAK, Mme Ingrid VERON, Mme Annick MATTON,

Secrétaire de Séance : M. Amaury DUFOUR

COMMISSION N°4***Octroi d'un nouveau fonds de concours à la commune de Nomain pour l'extension et la réhabilitation de l'école Léo Lagrange***

Le Conseil Communautaire,

Vu la loi du 13 août 2004 Libertés et responsabilités locales qui permet l'octroi de fonds de concours d'un EPCI à des communes membres et réciproquement,

Vu l'article L 5214-16-V du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 03 octobre 2016 relative au vote d'une décision budgétaire modificative.

Vu la délibération n°2016/145 du Conseil communautaire du 06 juin 2016 décidant l'attribution de fonds de concours de la Communauté de communes Pévèle Carembault à ses communes membres,

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de NOMAIN en date du 15 Septembre 2016 autorisant le Maire à déposer un dossier de demande de fonds de concours auprès de la Communauté de communes Pévèle Carembault,

Considérant que la commune dispose d'un fonds de concours d'un montant de 100 000 € + 35 € par habitant. La part variable faisant référence à la population lors du dernier recensement, soit 2473 habitants. Ainsi le montant maximum du fonds de concours qui peut être attribué à la commune de NOMAIN s'élève à 186 555 €.

Considérant que la commune de NOMAIN s'est déjà vu octroyer un premier fonds de concours de 49 943,25 €, au titre de ces nouveaux fonds de concours, pour son projet d'aménagement d'un plateau multi sport,

Qu'ainsi le montant de l'enveloppe de NOMAIN s'élève à 136 611,75 €, après déduction du montant du premier fonds de concours.

DECIDE (par 50 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 50 VOTANTS)

- de participer à l'extension et réhabilitation de l'école Léo Lagrange
- par l'octroi d'un fonds de concours à la commune de NOMAIN de 90 000 € (soit 11,94%) sachant que le plan de financement de ces travaux est le suivant :

Montant HT du coût du projet : 753 916,27€ HT

Financiers	Montant du financement	%
Autofinancement	200 407,93 € HT	26,58%
Fonds de concours CCPC	90 000,00 € HT	11,94%
Prêt CAF	34 711,32	4,60%
CAF	50 000,00	6,63%
CONSEIL GENERAL	201 869,00	26,78%
ETAT DSIL	26 928,02	3,57%
ETAT DETR	150 000,00	19,90%
Total	753 916,27 € HT	100,00 %

- Autoriser son Président à signer une convention avec la commune de ~~Norman~~ concernant l'aménagement, fixant les obligations de la commune et définissant le montant et les modalités de versement par la Communauté de communes Pévèle Carembault du fonds de concours accordé à cette commune.
- D'autoriser son Président à signer tout document afférant au dossier.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président

Jean-Luc DETAVERNIER



Envoyé en préfecture le 27/04/2018

Reçu en préfecture le 27/04/2018

Affiché le



ID : 059-200041960-20180328-CC_2018_085_1-DE